

Article 5 : « Jésus-Christ est descendu aux enfers, est ressuscité des morts le troisième jour »

Paragraphe 2 : Le troisième jour, il est ressuscité des morts

CEC 636-647

1. L'événement historique et transcendant

L'événement de la Résurrection

La Résurrection du Christ occupe une place centrale dans la prédication apostolique : le Christ a souffert et il est mort, mais *Dieu l'a ressuscité*¹. Jésus lui-même avait annoncé sa mort et sa résurrection au cours de sa vie terrestre². Ces textes ne contredisent pas la précision donnée par le onzième concile de Tolède (675), d'après lequel le Christ est ressuscité des morts par sa propre puissance³. En effet, le Verbe est conjointement avec le Père et le Saint-Esprit cause principale de la résurrection⁴.

Le corps de Jésus ressuscité est le même que celui qui a souffert⁵. C'est aussi un corps qui a accédé à la condition glorieuse, un corps affranchi des lois auxquelles il avait été assujéti⁶.

La résurrection du Christ est un mystère de foi et un miracle. Nous ne pouvons pas relever ou décrire l'événement en tant que tel, car il n'a pas eu de témoin direct. Aussi, la résurrection est-elle un fait transhistorique, qui n'est accessible qu'à la foi (comme la conception virginale de Jésus, et le mystère de la transsubstantiation). Saint Thomas enseigne, en effet, que dans le cas de l'Ascension le *terminus a quo* étant visible par les apôtres, était une *nouvelle constatable par les hommes*, mais le *terminus ad quem* était invisible aux Apôtres. Dans le cas de la Résurrection, les deux termes sont invisibles⁷. Ce qui revient à dire que tout en étant un événement hautement réel, la résurrection est aussi au-delà de l'histoire. Sur cette question épineuse, dans laquelle nombres de théologiens se sont fourvoyés, on peut rappeler le contenu du décret du Saint-Office *Lamentabili* (1907). Il s'agit d'une condamnation des deux propositions modernistes suivantes :

- 36 - *La résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait de l'ordre historique, mais un fait de l'ordre purement surnaturel, ni démontré ni démontrable, que la conscience chrétienne a peu à peu fait découler des autres ;*

- 37 - *La foi dans la Résurrection du Christ a, au commencement, moins porté sur le fait même de la Résurrection que sur la vie immortelle du christ auprès de Dieu*⁸.

Historicité de la Résurrection

Dans les années 35-40, nous trouvons en Palestine une première communauté chrétienne qui s'est constituée juste après la mort du Christ le vendredi-saint. Après s'être dispersés pendant quelques jours, ces disciples du Christ se sont réunis et ils se distinguent par leur foi en Jésus, Sauveur et ressuscité. Parmi ces chrétiens, nous trouvons saint Paul qui présente sa foi en la Résurrection comme quelque chose qu'il a reçu : *Tradidi quod et accepi*⁹ ... Or, sa conversion est intervenue peu de temps après la mort de Jésus ; dès cette époque très reculée, la foi en la

¹ Ac 2, 32 ; 2, 24 ; 3, 15 ; 13, 30 etc...

² Mt 16, 21 ; 17, 23. Voir encore 1 Co 15, 14 et 17.

³ *Virtute propria sua* (DS 539).

⁴ Cf. III^a, q. 53, a. 4.

⁵ Cf. Lc 24, 38-43 ; Jn 20, 27.

⁶ Cf Ph 3, 21 et 1 Co 15, 42-44.

⁷ Cf. III^a, q. 55, a. 2, ad 2.

⁸ DS 3436-3437.

⁹ 1 Co 15, 3.

Résurrection est considérée comme un élément de la Tradition. La profession de foi de l'Église s'est donc forgée très rapidement. Elle se base sur le témoignage apostolique.

Mais de quoi les Apôtres sont-ils témoins ? Qu'ont-ils vu et entendu ?

- tout d'abord, le tombeau vide

Il est clair que ce n'est pas cet élément purement négatif qui fonde à lui tout seul notre foi en la Résurrection. Mais c'est un indice qui peut nous faire réfléchir. En outre, les bandelettes entourant le corps du Christ étaient parfaitement retombées, autre indice troublant : le Christ ne s'est pas relevé comme nous sortons de notre lit, il a plutôt traversé le linge qui s'est replié sur lui-même. C'est ce qu'expose saint Jean dans son Évangile :

Pierre sortit donc, ainsi que l'autre disciple, et ils se rendirent au tombeau. Ils couraient tous les deux ensemble. L'autre disciple, plus rapide que Pierre, le devança à la course et arriva le premier au tombeau. Se penchant, il aperçoit les bandelettes couchées; pourtant il n'entra pas. Alors arrive aussi Simon-Pierre, qui le suivait; il entra dans le tombeau; et il voit les bandelettes, couchées, ainsi que le suaire qui avait recouvert sa tête; non pas avec les bandelettes, mais roulé à part dans un endroit¹⁰.

- les apparitions

Les Apôtres ont aussi vu et été en contact avec le Ressuscité.

- fondamentalement, la foi en la Résurrection est basée sur la Parole de Dieu

Nous avons vu que Jésus l'avait annoncé au cours de sa vie terrestre. En outre, les anges l'apprennent aux femmes.

Un vol commis par les disciples ?

La critique a élaboré différentes hypothèses qui tiennent mal la route : tout d'abord, on a parlé d'un vol commis par les disciples. On se souvient toutefois que, d'après l'Évangile, les Apôtres se sont dispersés au moment de l'arrestation de Jésus et qu'ils se sont terrés jusqu'au dimanche de Pâques : comment des hommes aussi apeurés auraient-ils changé aussi vite d'avis au point de penser subitement à monter un scénario ? Où, alors que leur espérance a été brisée par la mort de leur maître, auraient-ils trouvé la ressource d'inventer un tel stratagème ?

En outre, les Juifs demandent à Pilate de placer une garde devant le tombeau dès le matin du samedi-saint : comment les Apôtres auraient-ils pu agir sans se faire prendre ?

¹⁰ Jn 20, 4-7. LESÊTRE, H., a. *Linceul*, in DB 4, col. 266 : *Dans l'Évangile, il est surtout question du linceul à propos de l'ensevelissement du Sauveur. Les écrivains sacrés distinguent très nettement entre le σινδων, linceul qui enveloppait tout le corps (Cf. Mt 27, 59 ; Mc 15, 46 ; Lc 23, 53), et le σουδαριον, pièce de tissu beaucoup moins ample et qui entourait la tête du mort (Cf. Jn 11, 44 ; 20, 7). Le linceul de Notre Seigneur était une pièce d'étoffe de lin, toute blanche, qu'acheta Joseph d'Arimathie et dans laquelle fut enseveli le corps du Sauveur. À partir du XIIIe siècle, on donna au mot « sudarium », suaire, le sens qui appartenait proprement au mot « sindon », linceul. (...) Il n'est pas question du « sindon » dans la sépulture de Notre-Seigneur parce que son ensevelissement était provisoire ...* LAGRANGE, M. J., *Évangile selon saint Jean*, Gabalda, 1936, p. 508, note sur Jn 20, 6 : *Pierre qui suivait de près entre résolument, et voit plus à loisir d'une part les bandelettes demeurées comme elles étaient, vides du corps, mais non point enroulées, d'autre part le mouchoir placé sur la tête et plié séparément.* A. A. V. V., *Bible chrétienne*, t. 2, commentaires, éd. Sigier, 1990, p. 760 : *Le père Lavergne (disciple du père Lagrange et compilateur de sa synopse) interprète ainsi la disposition de ces « bandelettes » : les linges restés sur place se sont seulement affaissés (le corps n'étant plus là pour les gonfler) et le « suaire » qui avait été ajusté à sa tête, est resté enroulé, donc saillant et discernable, à sa place (au lieu même où avait reposé la tête). On comprend l'intérêt d'une telle interprétation : le corps de Jésus ressuscitant serait seulement sorti des linges et du suaire, sans les déranger – rien de matériel n'étant imperméable à l'état glorieux de ce corps, comme le signifient ses apparitions dans le cénacle, portes fermées. C'est à la vue de ces linges intacts que Jean, renonçant à l'explication de voleurs (qui n'auraient pu éviter de changer la disposition primitive) aurait cru en la Résurrection.* Notons que, malheureusement, trop de Bibles modernes aplatissent le mystère en traduisant le grec κειμενον par : *gisant par terre*, comme des caleçons que l'on balance dans sa chambre ! Du coup, on ne comprend plus l'étonnement de saint Jean !

Il faut aussi signaler que la loi romaine exigeait une autorisation de l'empereur pour déplacer ne serait-ce qu'un corps dans tout l'empire et que le vol de cadavres était sanctionné par la peine de mort.

En bref, cette hypothèse semble bien peu conforme à la vérité historique, ou alors, il faut nier tout l'Évangile, mais, dans ce cas, on ne dispose plus d'aucune source.

Un processus de symbolisation ?

Certains auteurs, comme Bultmann, parlent à ce propos de *symbolisation* : c'est la foi des disciples qui a fait naître la Résurrection et non l'inverse. La Résurrection est un mythe, c'est-à-dire un schéma interprétatif, une image pour exprimer l'importance qu'a Jésus aux yeux de ses disciples.

Il faut d'abord noter qu'une telle conception réduit la Résurrection à une idée abstraite ; or, dans l'Évangile, elle n'est rien moins qu'une idée intellectuelle. Les apparitions sont très concrètes : il faut toucher le ressuscité, manger avec lui ... La Résurrection apparaît comme un fait et non comme une théorie. *Des hypothèses de ce genre méconnaissent la notable antiquité des textes bibliques témoignant sans équivoque de la réalité de la Résurrection du Christ*¹¹. Pour pouvoir évaluer ces descriptions particulièrement vivantes, il paraît opportun de faire quelques remarques à propos de leur origine.

1) *La rencontre des Apôtres avec le Ressuscité fut une expérience trop vive et trop intense pour les Apôtres pour qu'ils la retinssent simplement comme l'image d'un rêve ou comme une vision et, de fait, ils ne la mirent jamais sur le même plan que celles-ci. Les Apôtres n'évaluèrent pas une telle rencontre comme une expérience purement subjective, d'autant que des alternatives telles que : « subjectif / objectif » et « empirique et sensible / spirituelle et visionnaire » leur étaient étrangères.*

2) *Celui qui entend parler d'une expérience qui n'entre pas dans la sphère de ce qui se voit habituellement en ce monde doit recourir à un langage et à des modèles conceptuels connus de tous. Dans ce but, les théophanies et les apparitions des anges dans la Bible, ainsi que les révélations apocalyptiques dans lesquelles on parle d'hommes ayant rencontré Yahvé ou un envoyé du ciel, s'offraient aux Apôtres. En outre, les expériences pré-pascales, faites par les Apôtres à la suite de Jésus, influencèrent les expériences pascales. Ils reconnurent et vécurent une expérience avec celui qui avait parlé autrefois et mangé avec eux. Il n'est donc pas étonnant que leur perception de l'apparition en fut conditionnée. Un indice de ce fait se voit dans le lien qu'établit saint Luc entre « la foi dans le Ressuscité » et « le partage du pain »¹². En outre, le christianisme apparaît tout de suite comme une religion déjà constituée, très rapidement après la mort du Seigneur : il n'a pas eu le temps de forger un mythe. Il existe, dans l'Écriture, de nombreux témoignages indiquant que la Résurrection est une tradition bien attestée et immédiate (ne serait-ce que saint Paul qui la présente avec une formule de tradition : *Je vous ai transmis ce que j'ai moi-même reçu ...*¹³) et que les Apôtres n'ont pas eu le temps matériel de l'élaborer¹⁴.*

Pour aller plus loin :

¹¹ KREMER, A., *La Risurrezione di Gesù Cristo*, in KERN, W. / POTTMEYER, H. J. / SECKLER, M., *Corso di teologia fondamentale*, Queriniana, 1990, t. 2, p. 210-211 : *Ipotesi del genere misconoscono tuttavia la notevole antichità dei testi biblici che testimoniano inequivocabilmente una reale risurrezione di Gesù.*

¹² KREMER, A., *La Risurrezione di Gesù Cristo*, in KERN, W. / POTTMEYER, H. J. / SECKLER, M., *Corso di teologia fondamentale*, op. cit., p. 217.

¹³ 1 Co 15, 3.

¹⁴ OCARIZ, F. / BLANCO, A., *Rivelazione, fede e credibilità. Corso di teologia fondamentale*, Edusc, 2001, p. 328-329.

- SAINT THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie*, III^a, q. 53-56.
- NICOLAS, M.-J., *Théologie de la Résurrection*, Desclée.